Chers parents d'élèves,

Le conseil d'école est essentiel au bon fonctionnement de l'école. Une fois par trimestre, il réunit la directrice ou le directeur d'école, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, l'inspecteur de l'Education Nationale et deux représentants de la mairie,

Il permet de débattre de tous les sujets concernant l'école. Par exemple : le projet d'école, le règlement

intérieur, l'hygiène et la sécurité, les actions pédagogiques, les sorties scolaires, la cantine...

Vous pouvez dès maintenant élire vos représentants au conseil d'école pour l'année scolaire 2017-2016

QUI PEUT VOTER ET QUI PEUT ÉTRE CANDIDAT ?

Chaque parent d'élève peut voter, quelle que soit sa situation : marié, séparé, divorcé... Seuls sont écartés les parents dont l'autorité parentale a été retirée par décision de justice.

Chaque parent dispose d'une voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits à l'école.

Les parents de nationalité étrangère ont les mêmes droits que les parents français.

De même, chaque parent peut présenter sa candidature. Pour cela, il faut simplement constituer une liste avec au moins 2 noms. <u>Je vous encourage vivement à vous présenter</u> afin de participer pleinement à la scolarité de votre enfant et représenter les autres parents.

Le nombre de représentants à élire correspond au nombre de classes dans l'école. Exemple : 6 classes dans l'école → 6 représentants à élire.

L'élection se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Plusieurs listes peuvent donc être élues au conseil d'école.

Exemple possible ; 6 représentants → 3 élus de la liste arrivée en 1 élu position + 2 élus de la liste arrivée en 2º position + 1 élu de la liste arrivée en 3º position.

COMMENT VOTER ?

Vous devez choisir une liste parmi les listes de candidatures proposées : c'est le builétin de vote. Attention I II ne faut rien écrire sur cette liste : on ne peut pas rayer les noms indiqués, ni ajouter d'inscription.

Vous pouvez voter

- soit dès maintenant par correspondance
- soit directement à l'école le jour des élections cholsi par l'école : soit le vendredi 1 j octobre,

2047.

<u>Le vote direct</u>

Le jour des élections, le bureau de vote sera œuvert à l'école au cours d'une demi-journée, pendant au moins 4 heures d'affilée. Le jour et l'horaire sont affichés à l'école.

Dans un isoloir, vous mettrez votre bulletin de vote dans une enveloppe, puis vous déposerez l'enveloppe dans l'urne.

Ecole élémentaire de Prunay-en-Yvelines 1, rue d'Andret 78660 Prunay-en-Yvelines

Tel: 01 30 59 18 57

Courriel: <u>0780311p@ac-versailles.fr</u>

Le 18 septembre 2017

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE

Date des élections: VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 de 13h à 17h à l'école.

Madame FABRIS, Madame BENEDETTO, Madame BIDEAU et Madame HIREL tiendront le bureau de vote.

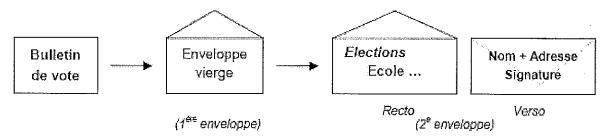
Dépôt des candidatures: Date limite LUNDI 2 OCTOBRE (à 18h00 heures).

- Les listes et déclarations de candidatures sont remises en 2 exemplaires. (Adressez-vous à l'école pour obtenir les formulaires)
- Ces listes peuvent être incomplètes, mais doivent comporter au moins deux noms.
- Les bulletins de vote et les éventuelles déclarations d'intention sont remis ce même jour, en nombre suffisant (environ 86 électeurs, soit 86 bulletins de vote).

Mise sous enveloppes: JEUDI 05 OCTOBRE avec la participation des représentants des listes.

Remise des enveloppes aux enfants: VENDREDI 6 OCTOBRE

- Vous recevrez, dans les enveloppes distribuées le 6 OCTOBRE, une notice indiquant les modalités du scrutin, les bulletins de vote et une enveloppe pour chaque parent.
- Le vote par correspondance est conseillé afin d'avoir le plus grand nombre de votants.



- Commission des élections: Elle est constituée de membres de chaque liste désignés à l'avance. Elle assiste le Directeur pour le bon déroulement des élections: mise sous enveloppes, scrutin...
- Quatre délégués et quatre suppléants devront être élus. Les suppléants remplacent un titulaire et un seul. Ils ne participent aux réunions qu'en cas d'absence du titulaire dont ils sont le suppléant. Les conseils d'école auront lieu cette année La notice explicative complète sur le site de l'école : http://www.ec-prunay-en-yvelines.ac-versailles.fr

La directrice, Mme. BIDEAU

ECOLE PRIMAIRE

Signature des parents:

1, rue d'Andret 78660 PRUNAY-EN-YVELINES Tél. 01 30 59 18 57 2 078 0311P